



## 2023 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 8

### RÉGION MAISONNEUVE SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

#### Restrictions de vitesses – section MLO – Révision N°2

En raison d'une diminution des niveaux d'eau, certaines restrictions de vitesse ont été révisées.

En plus des limites de vitesse indiquées dans le Manuel de la Voie maritime, section Pratiques et procédures - Annexe II - Tableau des vitesses, les restrictions de vitesse suivantes sont également en vigueur dans la section MLO :

LOCALISATION	RESTRICTION
Île Galop , entre les bouées LB122 & LB127	- <i>Révisée à 8 noeuds</i> (montant) pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à 78.0dm
Secteur IV, entre les bouées LB157 & LB162	- <i>Révisée à 8.5 noeuds</i> (montant) pour les navires à tirant d'eau supérieur à 78.0dm

\* Les vitesses des navires dans les zones susmentionnées seront surveillées de près.

#### ÎLE GALOP - HAUTS FONDS

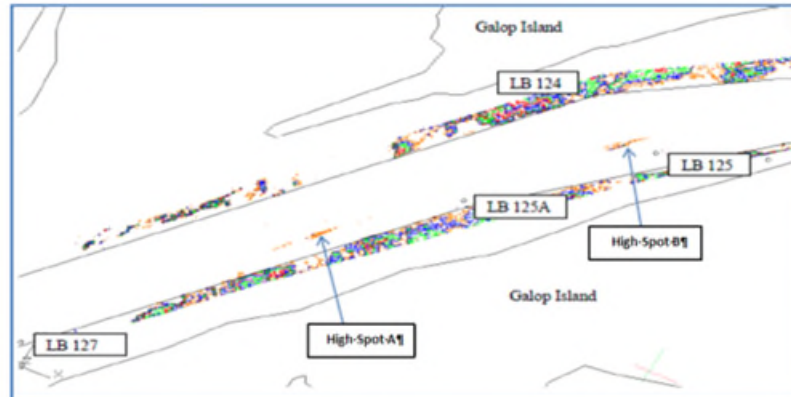
Les navires dont le tirant d'eau est supérieur à 78,0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds de l'île Galop situés aux coordonnées suivantes:

- Haut fond A: 44° 45.6693'N 075° 24.8710'W
- Haut fond B: 44° 45.9575'N 075° 24.4942'W



## The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

---



### SECTEUR IV – HAUTS FONDS

Les navires montants dont le tirant d'eau est supérieur à 78,0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds situés aux coordonnées suivantes :

- En amont du point d'appel de Crossover Island:  $44^{\circ}29.5947'N$   $75^{\circ}46.5212'W$
- En amont de l'île North Colborne:  $44^{\circ}15.4103'N$   $76^{\circ}4.226'W$

Les conditions seront surveillées de près et les navigateurs seront informés de tout changement.

Le 16 mai 2023